

REPOBLIKAN' I MADAGASIKARA
Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

AVIS AUX ENTREPRISES

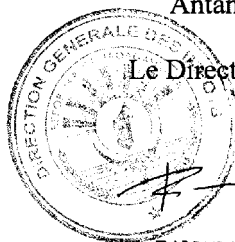
La Direction Générale des Impôts prend en compte les contraintes et les difficultés des opérateurs économiques et des professionnels de la comptabilité pour se conformer à la date de dépôt de la déclaration de résultats de l'exercice 2007 et pour le paiement correspondant d'Impôts sur les Revenus (anciennement IBS et IRNS).

Aussi, à titre exceptionnel, cette date (délai légal) qui expirait le 15 mai 2008 est reportée, au 27 mai 2008 inclus, délai de rigueur.

La Direction Générale des Impôts se doit de faire observer que cette mesure représente un effort important pour les Finances Publiques. En effet, la date d'échéance de déclaration pour l'exercice 2006 était le 30 avril 2007. Les entreprises bénéficient ainsi pour l'exercice 2007 d'un délai supplémentaire de presque un mois par rapport à l'exercice 2006.

Antananarivo, le 13 mai 2008

Le Directeur Général des Impôts,



[Signature]
RAMARCEATOVO Anthony M.